



REGLEMENT FINANCIER 2024/2025

stebnadette.ogec@gmail.com

Contribution des familles :

Elle est destinée à financer les investissements immobiliers et équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Assurance Individuelle Accident :

A régler obligatoirement pour toutes les familles à l'inscription. Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de fournir une attestation Individuelle Accident avant le 01/09/24 pour déduction sur facture.

A.P.E.L. :

L'association de parents d'élèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la Direction, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. La cotisation est facultative. Néanmoins, elle participe activement au financement des projets. Elle est donc essentielle à l'animation et à la vie de l'établissement. Elle permet de réduire le coût de la participation des familles aux projets mis en place.

Modes de règlement :

- **Prélèvement automatique à privilégier** (nous fournir votre RIB)
- virement (préciser code famille + nom de l'enfant)

DESIGNATION	MONTANT		PAIEMENT
Contribution des familles / enfant/an	540 €	Acompte = 70 €	A l'inscription / réinscription
		Cotisation annuelle = 470 €	Prélèvement mensuel le 10 de chaque mois de Septembre à Juin Tout mois commencé est dû en entier
A.P.E.L /famille/an	20 €		A l'inscription / réinscription
Assurance individuelle / enfant / an	8 €		A l'inscription / réinscription
Fournitures scolaires (Maternelles) / enfant	35 €		A l'inscription / réinscription
Fournitures scolaires (Elémentaires) / enfant	Variable : liste transmise aux familles ou achats assurés par l'école		Prélèvement mensuel (achats assurés par l'école)
Fichiers (GS au CM2) / enfant	Variable, demandé sur liste d'effets scolaires		Prélèvement mensuel
Uniforme : l'uniforme est obligatoire pour les élèves. Renseignement et achats auprès de la société Bourbon Palto : www.bourbonpalto.com 0693 038931			
Il peut vous être demandé une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école (musique, théâtre, art, etc....) ou hors de l'école (visite d'un musée, séance de cinéma ou de cirque, etc....). Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés.			

Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de rejet de prélèvement, des frais de rejet (7 €) vous seront facturés. L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante en cas d'impayés.

En cas de difficultés de paiement, les familles sont invitées à rencontrer le Chef d'Etablissement. Il conviendra avec elles d'un échéancier des sommes à régler.

Garderie Périscolaire : s'adresser directement à l'association La Caze à Marmailles : lacazamarmailles@gmail.com 0692.68.05.56 / 0692.56.85.14